



**Rapport**  
**sur les Orientations**  
**Budgétaires 2025**  
**pour la ville de**  
**Beaupréau-en-Mauges**

# Table des matières

<b>1. Contexte</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte juridique	3
1.2 - Contexte économique international	3
1.3 - Contexte économique national	4
1.5 - Contexte local – Mauges Communauté	6
1.5.1 - Révision du SCOT - Phase d'élaboration du DOO	6
1.5.3 - Mobilité - Schéma Directeur Cyclable (SDC)	7
1.5.5 - Grand cycle de l'eau	7
1.6 - Contexte local - La politique de Beaupréau-en-Mauges	7
<b>2. Situation financière de la commune et projection</b>	<b>9</b>
2.1. Une situation toujours saine comparée aux collectivités de la même strate	9
2.2. Evolution des produits de fonctionnement depuis 2020 et projection 2025	10
2.2.1 – Evolution des produits de fonctionnement	11
2.2.1.1 - Fiscalité	11
2.2.1.2 - Les dotations de l'Etat	12
2.2.1.3 - Les autres recettes de fonctionnement	13
2.3 - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2020 et projection 2025	14
2.3.1 – Evolution des charges de fonctionnement hors intérêts	14
2.2.2- Evolution du budget prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement et du réalisé	16
<b>3. La politique des investissements</b>	<b>18</b>
3.1 - Les dépenses d'investissement	18
3.2 - Les recettes d'investissement	19
3.3 - Les budgets annexes	20
3.3.1 - Le budget Chaufferies	20
3.3.2 - Le budget Photovoltaïque	20
3.3.3 - Le Budget Lotissement et aménagements de quartier	21
<b>4. La Dette</b>	<b>22</b>
<b>5. Les ressources humaines</b>	<b>23</b>
5.1. Evolution des effectifs sur le mandat (2020-2026)	23
5.2. Structure des effectifs au 31/12/2024 (titulaires et contractuels)	23
5.3. Dépenses de personnel	24
5.4. Durée effective de travail	26
5.5. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel	26
5.6. La formation des élus	26
5.7. Etat annuel des indemnités des élus	27

# 1. Contexte

## 1.1. Contexte juridique

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 impose aux communes de 3.500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités, le DOB permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la commune (Budget principal et Budgets annexes) et de discuter des orientations budgétaires. De plus, le débat contribue à communiquer auprès des administrés et apporte de la transparence sur la gestion des deniers publics.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et renforcer les obligations de transparence. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui porte sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- L'évolution des taux de fiscalité locale,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport doit en outre préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

**Le présent rapport a été établi, par prudence, sur la base des premières mesures annoncées dans le cadre du projet initial de Loi de Finances 2025, même si ce dernier n'a pas été entériné à ce jour.**

## 1.2 - Contexte économique international

La croissance mondiale devrait être **de 3,1 % en 2024, au même niveau qu'en 2023, puis se redresser très légèrement pour atteindre 3,2 % en 2025.**

L'impact<sup>1</sup> des politiques monétaires restrictives continue de se faire sentir, particulièrement sur les marchés du logement et du crédit, mais l'activité mondiale se montre relativement résiliente avec le repli de l'inflation qui se poursuit.

Le taux de chômage dans la zone OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) s'établissait à 4.9 % en février 2024, un niveau proche des points bas enregistrés depuis 2001.

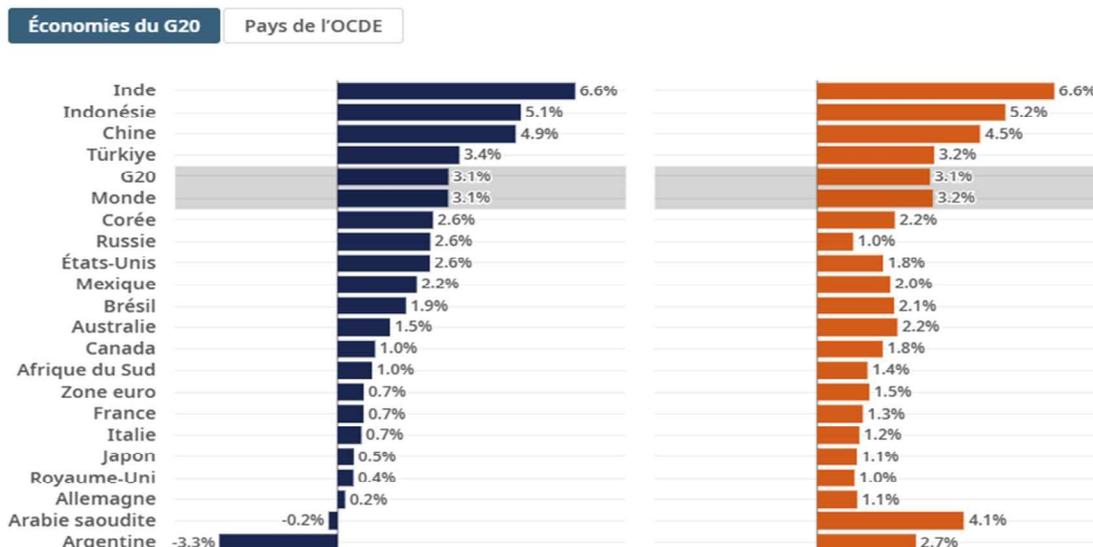
Les perspectives de croissance restent différentes d'un pays à l'autre, avec des résultats médiocres dans de nombreuses économies avancées, **notamment en Europe, mais une forte croissance aux États-Unis et dans de nombreuses économies de marché émergentes.**

---

<sup>1</sup> Données extraits du site <https://www.oecd.org/fr/about/news/press-releases/2024/05/perspectives-economiques-une-croissance-mondiale-reguliere-attendue-en-2024-et-2025.html>  
ROB 2025 Beaupréau-en-Mauges

## Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, mai 2024](#)

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait ressortir à 2.6 % en 2024, avant de ralentir à 1.8 % en 2025, à mesure de l'ajustement de l'économie aux coûts élevés des emprunts et de la modération de la demande intérieure.

Au Japon, la croissance économique devrait se redresser régulièrement, la demande intérieure étant soutenue par le raffermissement de la croissance des salaires réels, la poursuite de la politique monétaire accommodante et des baisses d'impôts temporaires. Le PIB devrait augmenter de 0.5 % en 2024 et de 1.1 % en 2025.

**Dans la zone euro**, où l'activité a stagné au quatrième trimestre de 2023, le redressement des revenus réels des ménages, les tensions sur les marchés du travail et l'abaissement des taux directeurs contribueront à générer un rebond progressif. La croissance du PIB devrait selon les projections atteindre 0.7 % en 2024 et 1.5 % en 2025.

En Chine, la croissance devrait quelque peu ralentir et le PIB s'inscrire en hausse de 4.9 % en 2024 et de 4.5 % en 2025, avec des mesures de relance budgétaire et des exportations qui soutiendront l'activité économique.

**Dans la zone OCDE, l'inflation devrait refluer progressivement, revenant de 6.9 % en 2023 à 5 % en 2024 et 3.4 % en 2025**, grâce au resserrement de la politique monétaire et à l'atténuation des tensions sur les prix des biens et de l'énergie. D'ici la fin de 2025, l'inflation devrait revenir à l'objectif des banques centrales dans la plupart des grandes économies.

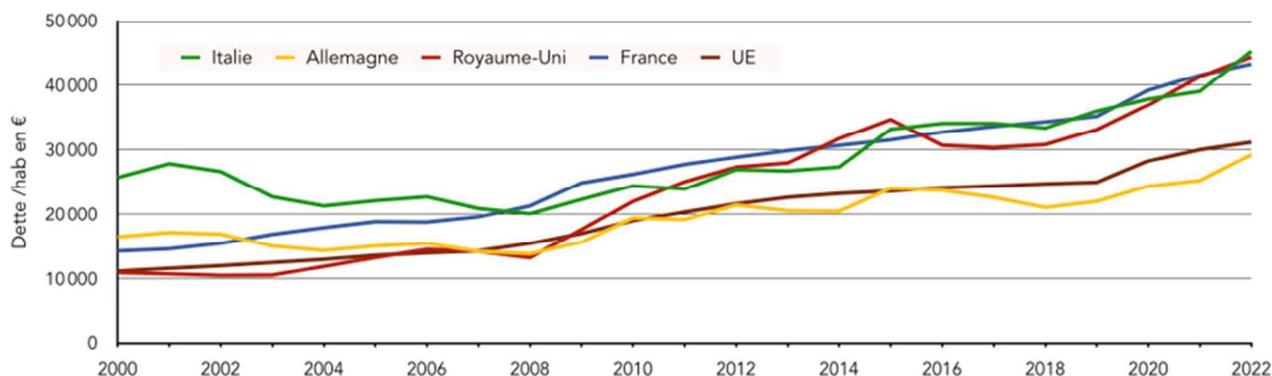
### 1.3 - Contexte économique national

**La France** se classe toujours au septième rang des puissances économiques mondiales, juste derrière le Royaume-Uni et l'Inde (WEF, 2022) avec un PIB estimé à 2.920 milliards de dollars en 2023. L'économie française se caractérise par sa diversification, mettant l'accent sur des industries telles que l'aérospatiale, le tourisme, les produits de luxe et l'agriculture. La France est réputée pour son solide système de protection sociale, ses infrastructures développées et ses investissements dans la recherche et le développement. Le taux de croissance annuel du PIB de la France est de 0,7%.

En revanche, la dette française<sup>2</sup> atteint un nouveau sommet à 3 303 milliards d'euros. La dette publique française a atteint 113,7 % du PIB au troisième trimestre 2024 selon l'Insee. Sans action résolue de l'Etat, la hausse risque de se poursuivre jusqu'en 2030, estime l'agence Moody's, qui note la difficulté de la France à se désendetter.

### La dette par habitant en comparaison avec l'étranger

Dettes publiques par habitant en €



La France, l'Italie et le Royaume-Uni affichent chacun une dette/hab supérieure à 40 000 € depuis 2022, tandis que celle allemande est inférieure à 30 000 € par habitant.

L'inflation avoisinerait en 2024, + 2.4 % en moyenne annuelle et une prévision de + 1,6 % en 2025.

	Estimations pour 2024	Prévisions pour 2025
Croissance	1.1 %	0.9 %
Déficit public	- 6.1 %	- 5 % à - 5,5 %
Inflation	2.4 %	1.6 %
Endettement en % du PIB	110,5%	

Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2%.

Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité. **La croissance envisagée pour 2025 serait de l'ordre de 0.9 % selon les données de la Banque de France.**

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

La situation de l'endettement de la France a amené le gouvernement à présenter un projet de loi de Finances qui prévoyait 40 milliards d'euros de « moindres dépenses », supportées par une réduction de 21,5 Md€ pour l'Etat, 14,8 Md€ pour la sécurité sociale et surtout 5 Md€ pour les collectivités locales. L'objectif était de réduire les déficits pour éviter de devoir recourir à l'emprunt pour rembourser les intérêts, ce qui augmenterait la dette publique.

<sup>2</sup> Extrait tiré d'un article du monde [https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/12/20/3-303-milliards-d-euros-un-nouveau-sommet-pour-la-dette-francaise\\_6458550\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/12/20/3-303-milliards-d-euros-un-nouveau-sommet-pour-la-dette-francaise_6458550_823448.html)

**Pour rappel les mesures de ce projet LOF 2025 pour les collectivités sont les suivantes :**

**La mise en place d'un fonds de précaution** pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ sur leur budget principal.

**Sur le Fonds de Compensation de TVA :**

- Suppression du FCTVA sur la partie fonctionnement
- Abaissement du taux à 14.85% sur les investissements (contre 16.404 % actuellement)

**Sur les charges de personnel :**

- CNRACL : l'augmentation du taux de cotisation de 3 points en 2025 puis la même augmentation à prévoir en 2026, 2027 et 2028 (taux : 34.65 % contre 31.65 %)
- Apprentis : baisse de l'exonération des charges patronales de 50 % à 30 %

**La revalorisation des bases locatives** : elle est indexée à l'inflation et est arrêtée à 1,7 %.

**Sur les dotations :**

- La dotation globale forfaitaire aura la même enveloppe mais avec une répartition différente. Les collectivités dites « dynamiques » aurait une diminution de 2 % de la DGF
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) + 140 millions d'euros (+5%) et la dotation de solidarité rurale (DSR) + 150 millions d'euros (+6,7%). Les collectivités qui auraient une diminution de 2 % de sa DGF bénéficieraient d'une augmentation de 2 % de la DSR.

**Sur le soutien à l'investissement local :**

- Fonds Vert : en recul de 60 % passant l'enveloppe de 2.5 à 1 Milliard d'euros
- Dotation DSIL – DETR : les crédits alloués à ces dotations sont maintenus mais des ajustements sont à prévoir sur les modalités d'attribution. La diminution des taux de subvention qui seront harmonisés au plancher de 20% pour toutes les catégories d'opérations.  
Les enjeux de l'éligibilité des projets : les projets éligibles à la DETR et à la DSIL doivent se concentrer sur des domaines précis, tels que la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, et l'amélioration des équipements publics. Ces critères d'éligibilité sont destinés à guider les collectivités vers des projets qui répondent aux besoins actuels et futurs des territoires.  
Il est à noter que la transition énergétique doit être au cœur des projets soutenus par ces dotations. Les collectivités doivent donc veiller à intégrer des solutions innovantes qui favorisent la durabilité et la réduction des émissions de CO2.

## 1.5 - Contexte local – Mauges Communauté

### 1.5.1 - Révision du SCOT - Phase d'élaboration du DOO

Mauges Communauté avait entamé en 2022 sa **démarche de révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des Mauges**. Après une phase de diagnostic, ce travail prospectif s'est poursuivi en 2024 par l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui met en valeur la coordination des politiques publiques du territoire à l'horizon 2050.



La fin de l'année 2024 s'est attachée à la l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le DOO précise le PAS au travers de prescriptions opposables. Il constitue un document d'intentions politiques servant à cadrer l'aménagement du territoire et à guider de manière cohérente des actions sectorielles menées par les collectivités.

Le DOO s'est organisé autour de 3 axes forts :

**Axe 1** : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire

**Axe 2** : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable

**Axe 3** : Orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique

**Pour rappel :**

La révision du SCOT est dépendante de la validation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) au niveau régional et permettra par la suite à la commune de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'ensemble de ces démarches sont fortement impactées par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et résilience", dont découle le concept du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le territoire des Mauges s'est fixé comme objectif une finalisation du SCOT en février 2026.

### 1.5.2 - Mobilité - Schéma Directeur Cyclable (SDC)

Après la phase d'élaboration du SDC, Mauges Communauté entre peu à peu dans la phase opérationnelle du schéma. Les arbitrages vont se poursuivre progressivement en 2025 suivant un calendrier de réalisation.

L'axe prioritaire du SDC est de **privilégier les aménagements "domicile - travail"**.

### 1.5.3 - Grand cycle de l'eau

Mauges Communauté est l'autorité organisatrice du service de l'eau potable et des eaux usées : assainissement collectif ou assainissement non collectif. Dans le cadre de cette compétence, Mauges Communauté poursuit la mise en conformité des systèmes d'assainissement.

C'est ainsi que le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) « EP et ASS 2025-2027 » va permettre de poursuivre son programme de mise en conformité des 67 stations d'Épuration des eaux usées (STEP) et de répondre progressivement aux problématiques d'inondation.

## 1.6 - Contexte local - La politique de Beaupréau-en-Mauges

Le projet politique de la commune axé autour des enjeux environnementaux et sociaux se structure autour de **trois fondements** :

- ↪ Le rayonnement de la commune pour garantir une **qualité de vie durablement préservée**
- ↪ L'animation du territoire pour favoriser le **bien vivre ensemble**
- ↪ L'**optimisation des ressources et des moyens** pour assurer une offre de services pérenne, simplifiée et de proximité

Ces **trois fondements** s'inscrivent dans les **8 piliers** fixés par la majorité municipale lors de la campagne électorale :

- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| ↑ <b>L'environnement,</b>  | ↑ <i>La transmission,</i> |
| ↑ <i>La solidarité,</i>    | ↑ <i>L'initiative,</i>    |
| ↑ <i>L'accueil,</i>        | ↑ <i>Le lien social,</i>  |
| ↑ <i>La communication,</i> | ↑ <b>L'évaluation.</b>    |

Toutes les politiques doivent s'appuyer sur le **pilier « Environnement »**.

Quant au **pilier « Evaluation »**, il est indispensable pour évaluer les politiques publiques mises en place.

**Ces deux piliers sont l'essence de toute action communale** qui guide aujourd'hui l'action des services.

### Le Schéma Directeur Immobilier & Energétique (SDIE)

Malgré ce contexte incertain, la commune de Beaupréau-en-Mauges maintient sa volonté de se doter d'une vision stratégique pour répondre de manière efficiente aux transitions. C'est pour cette raison qu'elle poursuit sa démarche de **Schéma Directeur Immobilier & Energétique (SDIE)** lancée en avril 2023.

Le SDIE est un outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités permettant de définir les orientations de la politique patrimoniale. Dans un contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée peut représenter un gisement précieux d'économies.

Le SDIE de Beaupréau-en-Mauges a permis d'effectuer un diagnostic exhaustif de 252 bâtiments communaux (hors églises) durant 7 mois. Une phase de travail en atelier a été conduite pour amener à des propositions de scénarios.

La restitution des scénarios réalisée en décembre 2024 va permettre d'entamer l'étape de mise en œuvre du schéma directeur.

### Un Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Après l'obtention de deux étoiles en 2023, Beaupréau-en-Mauges va renouveler son engagement pour le **label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (ex Cit'ergie) pour une durée de 4 ans (2025-2028)**.

Ce label permet à la commune de traduire les actions des services en faveur de la transition écologique. Cet engagement permettra de tendre vers l'obtention d'une 3<sup>ème</sup> étoile.

### Le GR de Pays de la Vallée de l'Evre et de l'Hyrôme

L'année 2025 verra également **l'inauguration du GR de Pays de la Vallée de l'Evre et de l'Hyrôme**. Ce sentier qui ne devait être à l'origine qu'un linéaire de 101,34 kilomètres va finalement être homologué en boucle de 180 kilomètres se poursuivant vers la vallée de l'Hyrôme pour se terminer le long de la Loire. Cette inauguration programmée en juillet prochain est l'aboutissement de 7 ans de travail et concertation.

### L'offre de santé sur le territoire

La pénurie de médecins généralistes s'accroît de plus en plus sur le territoire de Beaupréau.

5 125 habitants se retrouvaient sans médecin traitant fin 2024. La commune de Beaupréau-en-Mauges n'a pas attendu cet état de fait pour agir à son niveau. C'est ainsi qu'elle a initié dès 2020, la création d'un centre de santé sur Jallais pour accueillir des médecins salariés qui seraient intéressés.

Une étape a été franchie en ce début d'année 2025 avec **la signature d'une convention de partenariat entre la Fondation pour l'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration Chrétienne ou FASSIC (Hôpital de Beaupréau) et la commune de Beaupréau-en-Mauges** pour la création d'un centre de santé à Beaupréau.

**Les ambitions communales de ce mandat 2020-2026 ont été quelques peu mal menées dès 2020 avec la crise sanitaire Covid 19.** Puis s'en est suivie une instabilité géopolitique marquée par le conflit Russo-Ukrainien. Plus récemment, l'instabilité politique en France, sur fond de dette publique qui ne cesse d'accroître, amène une nouvelle fois les collectivités à faire preuve de prudence.

**Historiquement, le lien entre le gouvernement et les budgets communaux est étroit et complexe.** Les décisions prises au niveau national entraînent des répercussions directes sur la capacité des communes à financer leurs projets et à assurer les services publics locaux.

**La période que traverse l'Etat français oblige les communes** à faire preuve de vigilance et d'agilité pour préserver les intérêts de leurs administrés dans un environnement financier contraint et face à un avenir incertain.

**L'enjeu principal pour Beaupréau-en-Mauges** est de s'adapter rapidement aux évolutions du contexte politique et de trouver des solutions innovantes pour équilibrer ses budgets, en faisant preuve de sobriété dans ses dépenses et en s'autorisant à réfléchir à d'autres modes de gestions de certains de ses services communaux.

## 2. Situation financière de la commune et projection

### 2.1. Une situation toujours saine comparée aux collectivités de la même strate

La Direction des Finances Publiques élabore tous les ans des fiches financières concernant les collectivités. Ci-dessous des extraits de cette fiche au titre de l'exercice 2023 pour la commune :

<b>Données socio-démographiques</b>	
Population légale au 01/01/2025 (INSEE) :	<b>24 615 habitants (+1.07 %)</b>
Nombre de foyers fiscaux :	<b>12 643</b>
Part des foyers non imposables : <b>61,1 %</b> contre 60,1 % au niveau départemental, 51,1 % au niveau régional et 55,2 % au niveau national	
Revenu fiscal moyen par foyer : <b>26 343 €</b> contre 26 715 € au niveau du département, 30 433 € au niveau régional et 27 902 € au niveau national.	

<b>Données budgétaires 2023 avec montants en € / habitant</b>				
	<b>Commune</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>National</b>
<b>Produits fonctionnement réels</b>	<b>1082</b>	<b>1187</b>	<b>1296</b>	<b>1657</b>
Fiscalité	487	533	677	756
DGF	302	286	146	200
<b>Charges de fonctionnement réelles</b>	<b>945</b>	<b>998</b>	<b>1147</b>	<b>1520</b>
<b>Charges de personnel nettes</b>	<b>416</b>	<b>484</b>	<b>641</b>	<b>826</b>
<b>% CP/DRF</b>	<b>44%</b>	<b>48,4%</b>	<b>55,8%</b>	<b>54,3%</b>
Subventions versées	81	93	99	109
Capacité d'autofinancement	219	253	227	209
<b>Dépenses d'équipements</b>	<b>214</b>	<b>324</b>	<b>329</b>	<b>365</b>
Encours dette au 31/12/2023	118	394	499	969
<i>Encours dette/CAF</i>	<i>0,53</i>	<i>1,55</i>	<i>2,19</i>	<i>4,58</i>
Fonds de roulement	650	381	300	269
<b>Données fiscales</b>				
<b>Taux impôts locaux</b>	<b>Commune</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>National</b>
Taxe d'habitation sur logement vacant et résidence secondaire	23,13 %	19,76 %	18,13 %	21,72 %
Taxe foncière propriétés bâties	41,45 %	44,00 %	39,69 %	39,92 %
Taxe foncière propriétés non bâtie	49,48 %	48,70 %	53,75 %	56,27 %

Bases nettes "ménages" taxées en 2023	Bases totales en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidence secondaires (THRS)	800 316	33	69	163	147
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	22 826 765	945	1046	1420	1601
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	1 509 209	62	56	21	7

Nbre de communes traitées pour le Département : 4  
(Chemillé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Sèvremoine et Saumur)  
Nbre de communes traitées pour la Région : 15  
Nbre de communes traitées pour la France entière : 312

Ces données synthétiques permettent de mesurer la bonne santé financière de la commune et des marges d'évolution possible sur ses dépenses et de ses recettes vis-à-vis des autres communes de la même strate.

## 2.2. Evolution des produits de fonctionnement depuis 2020 et projection 2025

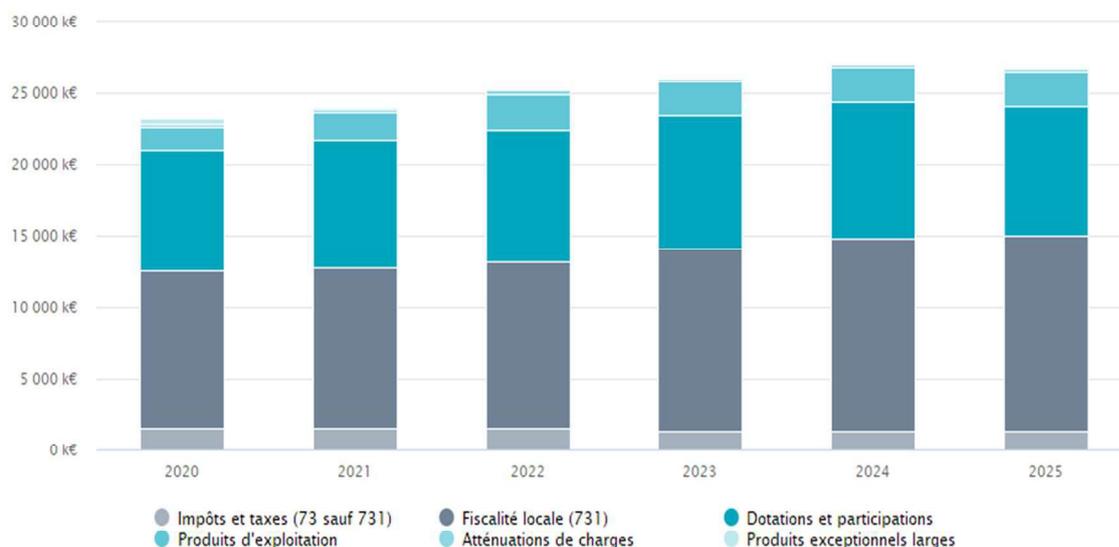


**Attention !** Le tableau présente les données estimées du réalisé 2024 et une projection pour 2025, ces chiffres ne sont pas définitifs. En revanche, ils permettent d'avoir une tendance et de finaliser la prévision budgétaire 2025.

**Les recettes ont été prévues avec prudence et en tenant compte des mesures annoncées dans le projet initial de Loi de Finances 2025.**

Montant en k€	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024	Projection 2025
<b>Fiscalité locale (731)</b>	<b>11 139</b>	<b>11 281</b>	<b>11 664</b>	<b>12 778</b>	<b>13 532</b>	<b>13 726</b>
Contributions Directes	10 229	10 310	10 587	11 771	12 633	12 848
Taxe additionnelle droits de mutation	628	680	770	690	585	590
Taxe sur les pylônes électriques	0	99	101	106	117	119
Taxe sur les déchets stockés	0	180	182	166	154	157
Solde fiscalité locale	282	12	24	45	43	12
<b>Impôts et taxes (73 sauf 731)</b>	<b>1 495</b>	<b>1 495</b>	<b>1 499</b>	<b>1 302</b>	<b>1 303</b>	<b>1 298</b>
Attribution Compensation reçue	1 495	1 495	1 495	1 296	1 298	1 298
Solde impôts et taxe	0	0	4	6	5	0
<b>Dotations et participations</b>	<b>8 370</b>	<b>8 896</b>	<b>9 278</b>	<b>9 293</b>	<b>9 587</b>	<b>9 068</b>
Dotations : DGF – DSR – DNP	7 023	7 060	7 078	7 306	7 634	7 205
FCTVA fct	65	192	280	161	142	0
Compensations fiscales	466	784	911	966	1 053	1 092
Solde participations diverses	816	860	1 009	860	758	771
<b>Produits des services et de gestion (locations immeubles)</b>	<b>1 595</b>	<b>1 915</b>	<b>2 453</b>	<b>2 380</b>	<b>2 393</b>	<b>2 374</b>
<b>Autres produits</b>	<b>623</b>	<b>375</b>	<b>388</b>	<b>277</b>	<b>267</b>	<b>230</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>23 222</b>	<b>23 962</b>	<b>25 282</b>	<b>26 030</b>	<b>27 082</b>	<b>26 696</b>

## Trajectoire des produits de fonctionnement



Les contributions directes (impôts) et les dotations représentent 85 % des produits de fonctionnement.

### 2.2.1 – Evolution des produits de fonctionnement

Depuis 2020, les produits de fonctionnement ont progressé et ont subi des hausses plus ou moins significatives, notamment en 2022, année de retour à la normale après le COVID, puis en 2023 avec la revalorisation des bases locatives de la fiscalité de 7,9 %.

En 2024, les recettes de fonctionnement évolueraient de 1 052 K€ (+4%). Quant à 2025, la projection fait apparaître une diminution de 1,4 % des recettes de fonctionnement.

#### 2.2.1.1 - Fiscalité

**En 2024, les produits fiscaux (=contributions directes) ont généré une recette en plus de 862 K€.** C'est en partie liée à la revalorisation des bases locatives de 3.9 %. Par ailleurs, entre la prévision de l'Etat 1259 et les produits fiscaux perçus, une recette supplémentaire de 335 K€ provenant pour 90 % de la taxation sur les logements vacants instaurés par la commune en 2019.

**En 2025, la revalorisation des bases locatives de 1,7 % amènerait un produit fiscal supplémentaire de 215 K€.**

**Il n'est pas envisagé une augmentation des taux de fiscalité en 2025.**

Rappel des taux appliqués en 2024 :

	Taux d'imposition commune 2024
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	23,13 %
Taxe d'habitation sur logements vacants	23,13 %
Taxe foncière propriétés bâties	41,45 %
Taxe foncière propriétés non bâties	49,48 %

**Le produit fiscal** large intégrant les compensations ménages et entreprises industrielles **a progressé de 2 990 K€** entre 2020 et 2024, dont 1 239 K€ en 2023 et 949 K€ en 2024.

Montant en K€	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024	Projection 2025
<b>Contributions directes</b>	10 229	10 310	10 587	11 771	12 633	12 848
<b>Compensations ménages et entreprises industrielles</b>	466	784	911	966	1 053	1 092
<b>= Produit fiscal large</b>	<b>10 695</b>	<b>11 094</b>	<b>11 498</b>	<b>12 737</b>	<b>13 686</b>	<b>13 940</b>
<b>Evolution</b>		<b>21/20</b>	<b>22/21</b>	<b>23/22</b>	<b>24/23</b>	<b>25/24</b>
		3,7%	3,6 %	10,8%	7,5 %	1,9 %

Pour rappel, le conseil municipal a pris antérieurement **plusieurs décisions sur la fiscalité directe locale permettant d'augmenter les recettes fiscales** :

- Taxe d'habitation : assujettissement des logements vacants à la TH
- Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 50 % durant les 2 premières années suivant l'achèvement
- Instauration de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles
- Taxe d'aménagement (variant de 1,2 % à 2,5 % suivant les communes déléguées et les secteurs et pouvant aller jusqu'à 5 % pour des secteurs d'activités économiques et commerciales)

### 2.2.1.2 - Les dotations de l'Etat

**Les dotations comprenant la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP)** pour laquelle la commune est à nouveau éligible en 2024, ont plus ou moins progressé entre 2021 et 2024.

La DNP d'un montant de 728 K€ n'était pas prévue au budget 2024. La commune n'était plus éligible à cette dotation depuis 2019 du fait qu'elle ne rentrait plus dans les deux critères cumulatifs qui sont :

- Le potentiel financier de la commune qui doit être inférieur ou égal à 85 % du Pfi moyen de la strate ;
- L'effort fiscal doit être compris entre 85 % et 105 % de la moyenne de la strate. Sur ce point, la commune est en limite de 0.00464.

C'est pourquoi, pour 2025, il est prévu une sortie progressive de cette dotation, avec une dotation à 50 % de la somme perçue en 2024.

Dans le cadre du PLF initial 2025, la DSR et la DSU progresseraient au détriment d'une diminution de la DGF de 2 % pour des collectivités dites « dynamiques ». Ce pourcentage pourrait aller jusqu'à 4 % pour les autres. La prévision budgétaire 2025 des dotations est établie à partir de l'hypothèse d'une diminution de 2 % de la DGF et d'une hausse de 2 % de la DSR, ceci génère une baisse de recettes de 70 K€ comparée à 2024.

Dotations	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Prévision 2025
<b>DGF</b>	5 170 073 €	5 171 879 €	5 175 598 €	5 196 655 €	5 092 722 €
<b>DSU</b>	1 005 079 €	1 020 017 €	510 009 €	0 €	0 €
<b>DSR</b>	885 305 €	885 305 €	1 620 575 €	1 712 911 €	1 747 169 €
DNP	0 €	0 €	0 €	724 198 €	362 099 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 060 457 €</b>	<b>7 077 201 €</b>	<b>7 306 182 €</b>	<b>7 633 764 €</b>	<b>7 201 990 €</b>

### 2.2.1.3 - Les autres recettes de fonctionnement

#### L'attribution de compensation dans le cadre du pacte financier avec Mauges Communauté

Mauges Communauté verse une attribution de compensation de 1 298 K€ dans le cadre du transfert des compétences et de la signature du pacte financier.

**Les droits de mutation** devraient avoisiner les 585 K€ en 2024, un rebond des recettes sur les deux derniers mois de l'année 2024, où il est tombé 120 K€. Néanmoins, par rapport à 2023 où il avait été perçu 695 K€, cette recette diminue de 110 K€ s'expliquant par la conjoncture sur les transactions immobilières et la remontée des taux d'intérêts. Pour 2025, une prévision stable qui s'approcherait des 600 K€.

**Le FCTVA** sur les dépenses d'entretien « voirie » et « bâtiments » devrait avoisiner 140 K€ en 2024. En revanche, pour 2025, aucune recette n'est prévue résultant d'une des mesures de la LOF initial 2025.

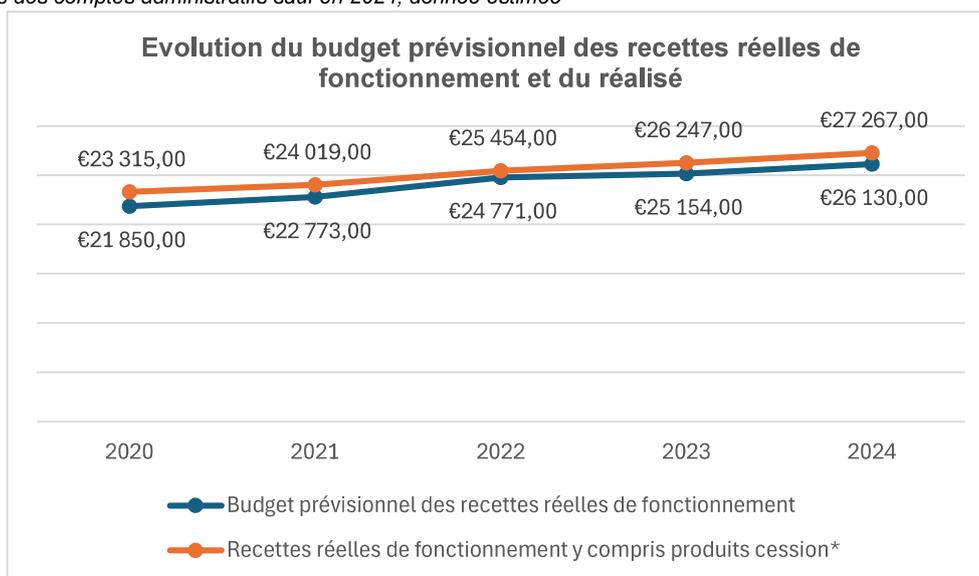
**Du côté des produits des services**, l'augmentation des tarifs de 6 % de la restauration scolaire à la rentrée 2024, produira son effet en totalité sur 2025 et viendra compenser la diminution des effectifs. La recette issue de la restauration collective, représentant 43 % des recettes du chapitre comptable 70, se chiffre à 720 K€ en 2024 et il est envisagé 745 K€ en 2025.

Sur 2025, les produits des services aux usagers tiennent compte d'une hausse de 2 % à la rentrée.

#### Evolution du budget prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement et du réalisé

Données en K€	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
<b>Budget prévisionnel</b> des recettes réelles de fonctionnement	21 850	22 773	24 771	25 154	26 130
<i>Evolution</i>	4,2%	4,2%	8,8%	1,5%	3,8%
<b>Recettes réelles</b> de fonctionnement y compris produits cession*	23 315	24 019	25 454	26 247	27 267
<i>Evolution</i>	-1,6%	3,0%	6,0%	1,6%	3,5%
<b>Consommation</b>	106,7%	105,5%	102,8%	104,3%	104,3 %

\*chiffres issus des comptes administratifs sauf en 2024, donnée estimée



Il est constaté que le réalisé est toujours supérieur au prévisionnel, du fait de la prudence de prévision des recettes et également des recettes exceptionnelles qui tombent en cours d'exercice.

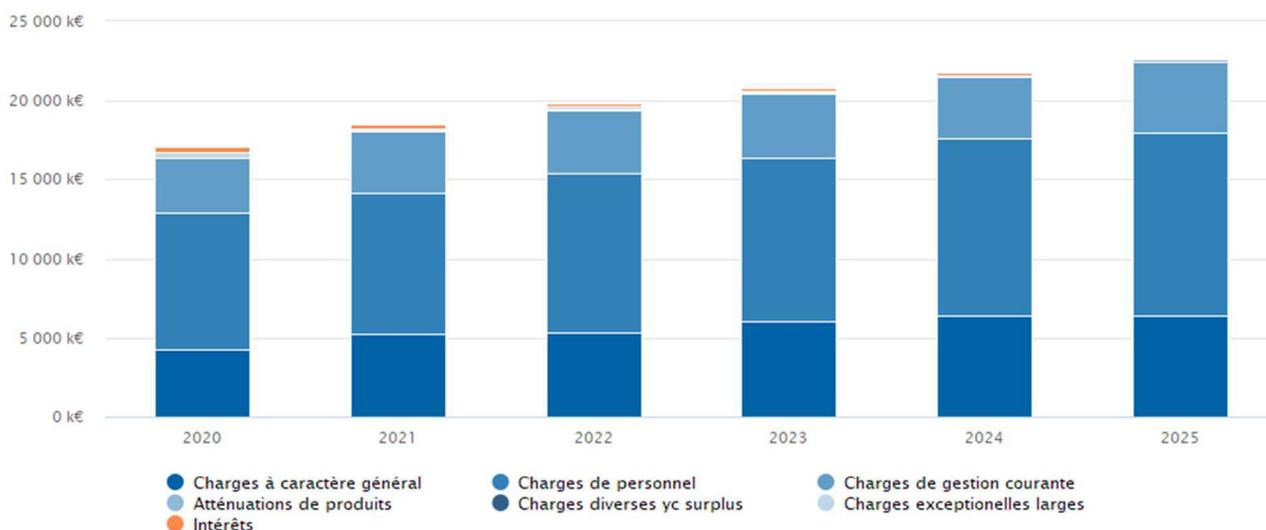
## 2.3 - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2020 et projection 2025



**Attention !** Le tableau présente les données estimées du réalisé 2024 et une projection pour 2025, ces chiffres ne sont pas définitifs. En revanche, ils permettent d'avoir une tendance et de finaliser la prévision budgétaire 2025.

Montant en K€	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024	Projection 2025
Charges à caractère général	4 312	5 258	5 390	6 078	6 405	6 435
Charges de personnel	8 554	8 882	9 975	10 289	11 202	11 540
Autres charges de gestion courante	3 526	3 940	4 044	4 056	3 880	4 438
Atténuations de produits	24	36	61	101	105	230
Charges exceptionnelles larges	341	158	190	89	25	30
<b>Charges de fonctionnement hors intérêts</b>	<b>16 757</b>	<b>18 274</b>	<b>19 660</b>	<b>20 613</b>	<b>21 617</b>	<b>22 673</b>
Intérêts	305	209	200	165	130	78
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>17 062</b>	<b>18 483</b>	<b>19 860</b>	<b>20 778</b>	<b>21 747</b>	<b>22 751</b>

### Trajectoire des dépenses de fonctionnement



#### 2.3.1 – Evolution des charges de fonctionnement hors intérêts

Depuis 2020, les dépenses de fonctionnement hors intérêts ont progressé, plus fortement en 2022 avec l'impact de la hausse des énergies et du poste « alimentation ». Les années suivantes, évolution en moyenne d'1 M€ pour atteindre en 2024, 21 617 K€. Quant à 2025, elles seraient de 22 673 K€, en augmentation de 1 M€ (+4,9 %).

##### 2.3.1.1 – Les charges à caractère général

**Après 4 années de forte augmentation sur les charges à caractère général, ce chapitre sera stable en 2025, à hauteur de 6 435 K€, + 30 K€ par rapport à 2024.**

Après avoir subi des fortes hausses de 2021 à 2023, + 43 %, soit 475 K€, le coût des énergies (électricité, gaz, fioul, carburant) a évolué de façon plus mesurée en 2024, de l'ordre de 2 %, et pour 2025, une prévision de 4%.

Il en est de même pour le poste « alimentation » pour la restauration scolaire, qui a augmenté de 35 % entre 2021 et 2023, soit + 143 K€, il subirait une hausse de 4 % en 2024 et de 1 % en 2025. Ces évolutions plus atténuées sont à mettre en parallèle de la diminution des effectifs dans les restaurants scolaires. A noter également que sur l'exercice 2024, des dépenses exceptionnelles qui ne sont pas reconduites pour 2025 :

- La fin de l'opération de l'OPAH-RU avec l'arrêt de la prestation d'accompagnement qui se chiffrait en moyenne à 200 K€/an.
- Les crédits liés aux locations de modulaires et autres dépenses pendant les phases de travaux de la maison de l'enfance à Beaupréau et de la salle de sports Salmon à Villedieu représentant la somme de 93 K€, ne sont pas reconduits sur 2025 ;
- L'enveloppe exceptionnelle de 100 K€ pour les espaces publics non reconductible en 2025 ;

### 2.3.1.2 - Les charges de personnel

Depuis 2020, les charges de personnel ont subi des fortes hausses, en 2022 (1 093 K€, + 12 %), puis en 2024, une nouvelle augmentation significative de 913 K€ (+8,8 %). Ceci s'explique par une enveloppe supplémentaire de 250 K€ pour une refonte du régime indemnitaire ainsi que pour des recrutements supplémentaires pour le déploiement des nouvelles politiques. Pour 2025, la projection fait ressortir une évolution de 3 % correspondant à celle fixée dans la prospective du mandat. L'évolution « charges de personnel » est plus développée sur la partie 5 « Ressources humaines ».

### 2.3.1.3 - Les dépenses de gestion courante

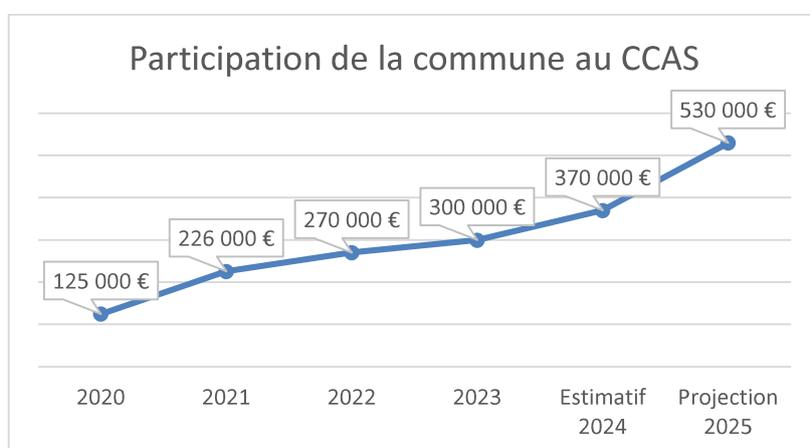
Entre 2020 et 2024, la moyenne des dépenses de gestion courante est de 3 900 K€. En 2025, ces dépenses avoisineraient 4 400 K€.

Cette augmentation est liée en partie à la réinscription sur 2025 de crédits non utilisés sur 2024 pour :

- L'opération OPAH RU était sur une période de 5 ans, de 2020-2024. Compte tenu des retards dans la finalisation des travaux par les propriétaires et le versement des subventions, il est prévu des réinscrire des crédits en 2025, une somme de 150 K€.

A noter, l'évolution de la subvention au CCAS depuis 2020 qui a fortement augmenté afin de déployer les politiques « social » et « santé ».

Montant en €	2020	2021	2022	2023	Estimatif 2024	Projection 2025
<b>Participation de la commune</b>	<b>125 000</b>	<b>226 000</b>	<b>270 000</b>	<b>300 000</b>	<b>370 000</b>	<b>530 000</b>
<i>Evolution</i>		<i>80,8%</i>	<i>19,5%</i>	<i>11,1%</i>	<i>23,3%</i>	<i>43,2%</i>



**En 2025, la subvention d'équilibre passerait à 530 K€ en 2025 contre 370 K€ en 2024 (+ 160 K€), en raison des motifs suivants :**

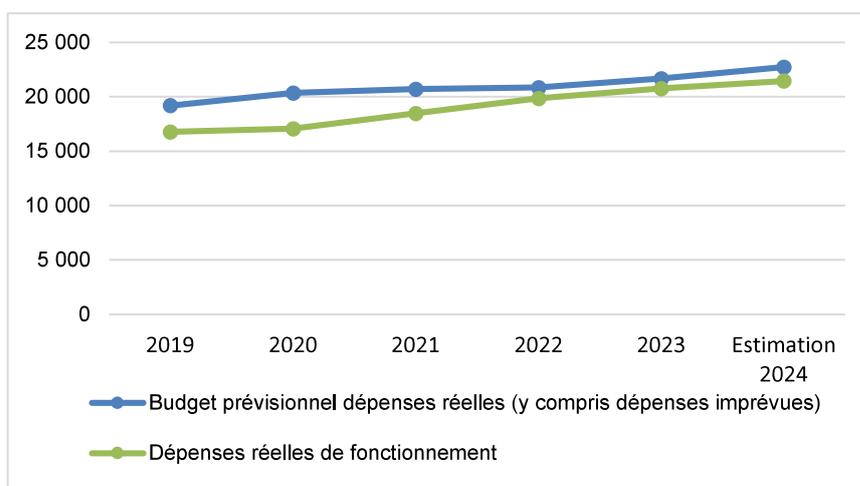
- Pour disposer d'un CCAS répondant aux besoins d'une commune de 24 000 habitants, des moyens humains supplémentaires ont été nécessaires, notamment le recrutement d'une conseillère économique et social (CESF), intervenue en septembre 2024, pour accompagner les familles en grade précarité mais aussi en prévision de l'ouverture d'une épicerie solidaire.
- Le budget de la Résidence Autonomie qui n'est plus à l'équilibre depuis 2024, en partie liée à l'augmentation des charges de personnel avec l'arrivée d'une responsable adjointe en septembre 2024 et également liée à la perte de recettes avec le départ de l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes qui occupait des locaux sur la partie Mont-de-Vie. Il est nécessaire de prévoir une participation du budget du CCAS et indirectement un complément de 140 K€ de la subvention du Budget Principal. Une réflexion va être menée pour le devenir de la partie de bâtiment Mont de Vie, dont la gestion est transférée sur le budget du CCAS au 01/01/2025.

### 2.2.2- Evolution du budget prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement et du réalisé

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution du budget prévisionnel et du réalisé, ainsi que sa consommation. Il est constaté que le budget n'est jamais consommé en totalité. Néanmoins, ces deux dernières années, un effort a été consenti pour ajuster le budget au plus près du réalisé. Le taux de consommation avoisine les 94 % pour 2024.

Données en K€	2019	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
<b>Budget prévisionnel dépenses réelles (y compris dépenses imprévues)</b>	19 204	20 352	20 698	20 865	21 673	22 743
<i>Evolution</i>	1,8%	6,0%	1,7%	0,8%	3,9%	4,9%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement*</b>	16 780	17 062	18 483	19 858	20 778	21 464
<i>Evolution</i>	-0,4%	1,7%	8,3%	7,4%	4,6%	3,3 %
<b>Consommation</b>	87,4%	83,8%	89,3%	95,1%	95,9%	93,9 %

\*chiffres issus des comptes administratifs sauf en 2024, donnée estimée



### Evolution de l'épargne de gestion

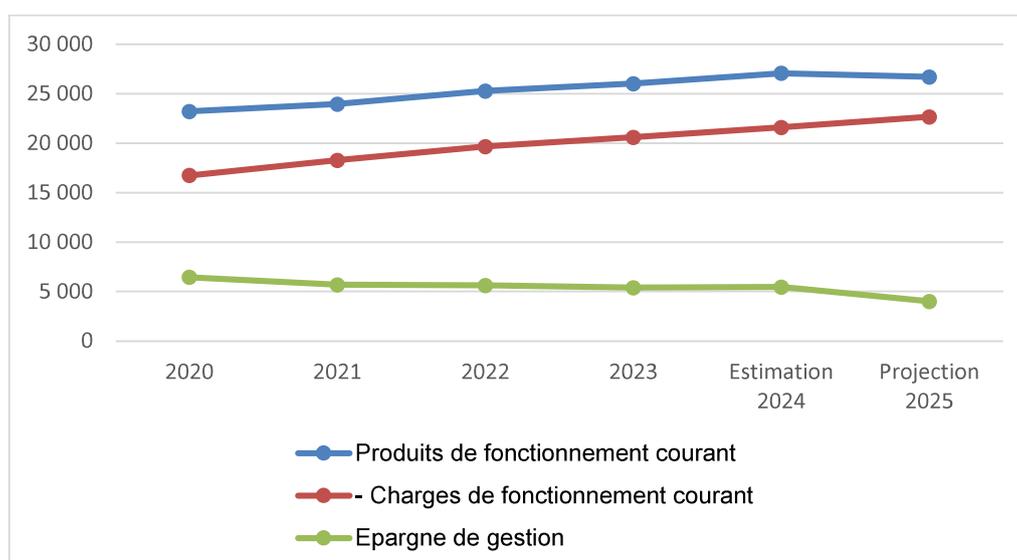
Montant en k€	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024	Projection 2025
Produits de fonctionnement courant (Pfc)	23 222	23 962	25 282	26 030	27 082	26 696
- Charges de fonctionnement courant	16 757	18 274	19 660	20 613	21 617	22 673
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>6 465</b>	<b>5 688</b>	<b>5 622</b>	<b>5 417</b>	<b>5 465</b>	<b>4 023</b>
- Intérêts	305	209	200	165	130	78
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>6 160</b>	<b>5 479</b>	<b>5 422</b>	<b>5 252</b>	<b>5 335</b>	<b>3 945</b>
<b>Taux d'épargne brute = EB/Pfc</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>	<b>21%</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>	<b>14%</b>
- Capital	1 404	1 376	1 439	1 410	585	531
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>4 756</b>	<b>4 103</b>	<b>3 983</b>	<b>3 842</b>	<b>4 750</b>	<b>3 414</b>

**L'épargne de gestion** résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement à l'exception des charges d'intérêts de la dette. **Il s'agit de l'autofinancement dégagé** destiné à financer les investissements. Il est constaté que **le montant annuel de l'épargne de gestion est toujours supérieur à celle qui a été fixée et ajustée à 3 700 K€ dans la prospective du mandat.**

**L'épargne brute** mesure la capacité de la collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

**Le taux d'épargne brute** mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

**L'épargne nette** mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

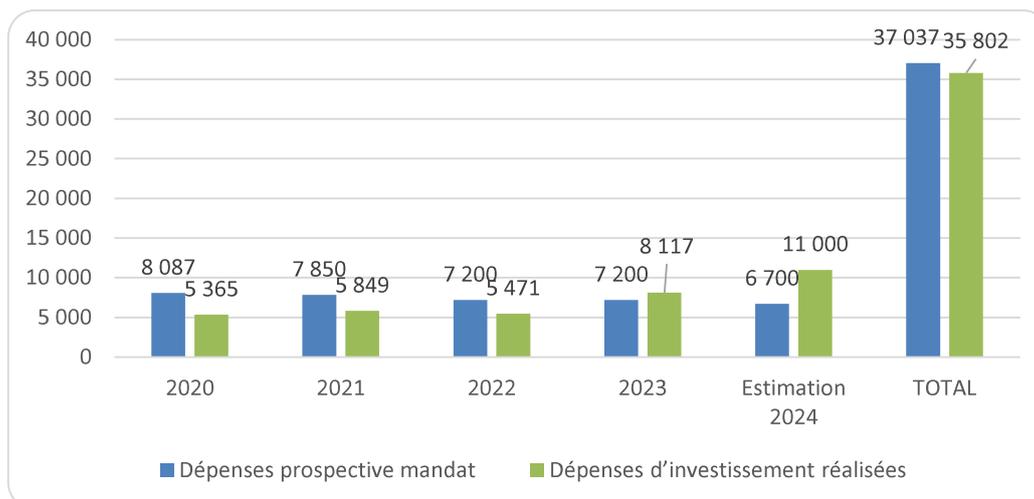


Jusqu'à présent, la trajectoire des recettes est en parallèle des dépenses permettant d'avoir un niveau d'épargne de gestion stable, supérieur à 5 M€.

### 3. La politique des investissements

#### 3.1 - Les dépenses d'investissement

Montant en K€	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024	TOTAL
Dépenses d'investissement réalisées	5 365	5 849	5 471	8 117	11 000	<b>35 802</b>
Dépenses prospective mandat	8 087	7 850	7 200	7 200	6 700	<b>37 037</b>
Différence	-2 722	-2 001	-1 729	917	4 300	<b>-1 235</b>



La prospective du mandat fixait un montant des investissements à 49 M€ sur 6 ans. Au 31/12/2024, il aura été réalisé 73 % de ce montant.

#### L'avancée des projets inscrits au PPI

##### Bilan de l'année 2024

**Durant l'année 2024**, plusieurs gros projets sont terminés et sont déjà mis en service ou le seront début 2025.

- L'extension et la rénovation des vestiaires de la salle de sport de Villedieu-la-Blouère ;
- La rénovation énergétique de la Maison Commune des Loisirs d'Andrezé occupée par l'accueil périscolaire et la bibliothèque ;
- Le terrain de football synthétique à Gesté.
- La Maison de l'Enfance de Beaupréau ;

**Ceci explique le montant des dépenses d'équipements à hauteur de 11 M€ en 2024.**

##### Les autres projets pour 2025

Un autre projet important de ce mandat, la construction du restaurant scolaire et périscolaire au Pin-en-Mauges qui a démarré courant 2024 et qui devrait se terminer début 2026.

Et d'autres projets qui seront inscrits au budget 2025 :

- Les travaux d'aménagements des espaces publics aux abords de La Loge à Beaupréau
- Les travaux d'aménagement de la voirie rue Nationale à la Chapelle du Genêt
- ☞ Ces deux projets font partie d'une autorisation programme pluriannuelle dont les crédits de paiement sur 2025 se chiffrent à 3 100 K€.
- Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes du système de sécurité incendie de la Maison Commune des Loisirs à Gesté
- Travaux de mise aux normes de la piscine Aqua'Mauges
- Travaux de rénovation de toiture de deux salles de sports Andrezé et La Jubaudière
- Le montant des études et maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et extension de l'école de Villedieu
- La démolition de l'hôtel Vert Galand à Jallais

- La démolition de la maison rue de Vendée à Gesté

Les investissements en 2025 se chiffreraient à **17,1 M€** et se décomposent comme suit :

Dépenses structurantes	Montant en K€
Autorisations Programme/Crédits paiements en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurant scolaire et périscolaire au Pin-en-Mauges</li> <li>• Maison de l'enfance à Beaupréau (fin de l'opération)</li> <li>• Réhabilitation et extension salle Salmon à Villedieu-la-Blouère (fin de l'opération)</li> <li>• Travaux d'aménagement de voirie : Aménagement des espaces publics site de la Loge à Beaupréau - Travaux de voirie rue Nationale à La Chapelle du Genêt</li> <li>• Médiathèque et école de musique à Beaupréau</li> </ul>	5 900 K€
Projets en cours (=restes à réaliser 2024)	3 600 K€
Autres nouveaux projets en 2025	3 500 K€
Enveloppes globalisées (=dépenses récurrentes)	4 100 K€
<b>TOTAL</b>	<b>17 100 K€</b>

Le programme pluriannuel des investissements validé en janvier 2024, est en cours d'actualisation, il est joint en annexe.

### 3.2 - Les recettes d'investissement

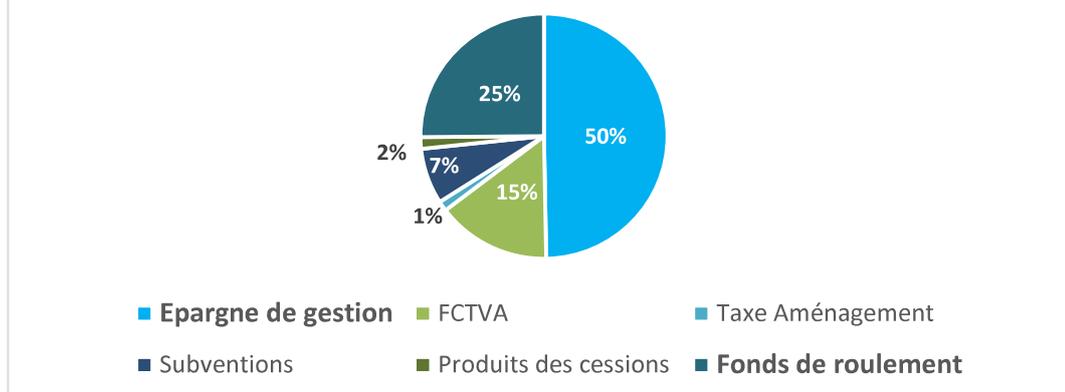
L'épargne de gestion dégagée tous les ans contribue à financer une grande partie des dépenses d'investissement réalisées.

A cela s'ajoutent les recettes d'investissement, qui sont principalement les subventions, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement et les produits de cession. Ci-dessous l'évolution de ces différentes recettes perçues depuis 2020 :

Recettes	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
FCTVA	583 376 €	1 560 719 €	2 354 632 €	505 548 €	1 650 423 €
Taxe Aménagement	169 293 €	235 688 €	288 419 €	255 606 €	141 861 €
Subventions d'investissement	423 280 €	580 227 €	738 010 €	781 822 €	808 611 €
Produits des cessions	40 000 €	11 130 €	154 529 €	148 579 €	169 932 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 949 €</b>	<b>2 387 765 €</b>	<b>3 535 590 €</b>	<b>1 691 555 €</b>	<b>2 770 827 €</b>

En 2024, les dépenses d'investissements ont été financées en grande partie par ces recettes d'investissement de 2 771 K€, auxquelles s'ajoute l'épargne de gestion de 5 500 K€. Il reste la somme de 2 729 K€ prélevée sur le fonds de roulement (=réserve cumulée d'investissement).

## Financement des 11 M€ de dépenses d'équipement 2024



**L'emprunt** rentre dans les recettes d'investissement pour financer les projets. Jusqu'à présent, aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les dépenses d'investissement.

**Il est envisagé d'y avoir recours en 2025 à hauteur de 3,5 M€** correspondant à la somme nécessaire pour financer en partie les gros investissements du mandat à terminer : restaurant scolaire et périscolaire du Pin-en-Mauges, travaux des abords de la Loge et travaux de la rue Nationale à la Chapelle du Genêt.

Tous les projets prévus dans le programme pluriannuel d'investissements feront l'objet de recherche de financements extérieurs en amont du démarrage de l'opération.

Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, il sera présenté :

- Les travaux de rénovation énergétique et du système de sécurité incendie de la Maison Commune des Loisirs de Gesté ;
- Les travaux de mise aux normes de la piscine à Beaupréau.

Sur les projets de travaux de rénovation énergétique, il pourra être sollicité également le Fonds Vert.

### 3.3 - Les budgets annexes

#### 3.3.1 - Le budget Chaufferies

Après plusieurs années de difficultés sur ce budget, le budget 2024 présenterait un excédent en fonctionnement et en investissement.

Une subvention d'investissement du Budget Principal de 339 K€ versée en 2023 pour financer les travaux de raccordement de la maison de l'enfance à Beaupréau au réseau chaleur et pour la construction d'un local stockage, pourrait être remboursée suivant un échéancier pluriannuel.

#### 3.3.2 - Le budget Photovoltaïque

Des nouvelles installations de panneaux photovoltaïques ont été réalisées en 2024 sur la Maison Commune des Loisirs à Andrezé et sur le restaurant scolaire et accueil périscolaire au Pin-en-Mauges. Le financement de ces équipements est assuré par une subvention d'investissement du Budget Principal d'un montant global de 102 K€.

Il n'est pas prévu de nouveaux projets d'installation en 2025.

A ce jour, les panneaux photovoltaïques de l'hôtel de ville produisent de l'électricité pour l'autoconsommation, refacturée au Budget Principal à 0,12 € HT le kWh et le surplus est revendu à EDF. Ceci permet de mesurer le gain de la production d'électricité sur ce site et de dégager une recette sur le budget annexe Photovoltaïque pour financer les intérêts de l'emprunt sur l'équipement d'Andrezé et les autres charges d'entretien.

L'électricité produite des panneaux photovoltaïques du centre technique à Jallais, de l'espace du Prieuré et de la Maison Commune des Loisirs à Andrezé est revendue en totalité à EDF

La Société d'Economie Mixte qui s'est constituée au sein de Mauges Communauté au cours de l'année 2024 va établir une programmation d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux existants des communes nouvelles.

### **3.3.3 - Le Budget Lotissement et aménagements de quartier**

Il reste quelques lots en vente sur les 4 lotissements suivants :

- La Dube à Beaupréau (4 lots)
- Le Cormier à la Chapelle du Genêt (3 lots)
- Le Petit Gazeau à la Poitevinière (1 lot)
- La Sanguèze à Villedieu-la-Blouère (1 lot)

Un nouveau lotissement dont les travaux de viabilisation vont se réaliser en 2025 pour permettre la mise en vente d'une dizaine de lots.

- La Gagnerie à St Philbert en Mauges

Plusieurs opérations d'aménagement de quartiers seront dorénavant intégrées dans le Budget Principal car elles sont portées par un concessionnaire, « Alter Public ». Sont concernées :

- La Déchaisière à Gesté
- Le Bois Château à Villedieu-la-Blouère

Les lots de ces deux opérations d'aménagement devraient être mis en vente dans le courant de l'année 2025 par Alter Public.

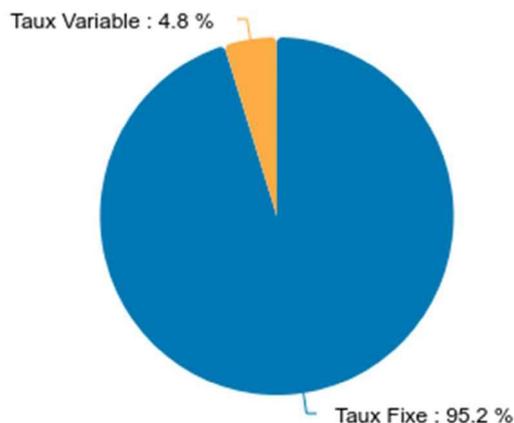
## 4. La Dette

La commune poursuit son désendettement, le capital restant dû au **31/12/2024 est de 2 228 K€, soit une dette ramenée à l'habitant de 91 €.**

Sur 2025, il est envisagé d'avoir recours à **un emprunt de 3,5 M€** pour financer les gros investissements à savoir la construction d'un restaurant scolaire et d'une périscolaire au Pin-en-Mauges, les travaux d'aménagements de voirie des abords de la Loge à Beaupréau et de la rue Nationale à La Chapelle du Genêt.

La dette du Budget Principal et de ses budgets annexes est composée de **16 emprunts et le taux moyen de la dette est de 4,06 %.**

	Taux fixe	Taux variable	Total
Encours	2 120 473,68	107 217,59	<b>2 227 691,27</b>
%	95,19%	4,81%	100%
Nombre d'emprunts	13	3	16
Taux actuariel	4,06%	4,01%	4,06%



Dette Budget Principal et budgets annexes	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
<b>Capital restant dû au 31/12/N</b>	<b>7 369 155 €</b>	<b>5 939 939 €</b>	<b>4 548 481 €</b>	<b>2 819 547 €</b>	<b>2 227 691 €</b>
<i>Dont CRD au 31/12/2024 budget Photovoltaïque</i>					11 521 €
<i>Dont CRD au 31/12/2024 budget Chaufferies</i>					117 510 €
<b>Encours de la dette / habitant</b>	<b>208 €</b>	<b>246 €</b>	<b>188 €</b>	<b>117 €</b>	<b>91 €</b>
<i>Moyenne strate nationale</i>	1 011 €	999 €	974 €	969 €	
<b>Ratio de capacité de désendettement (nbre d'années)</b>	<b>1,19</b>	<b>1,08</b>	<b>0,83</b>	<b>0,53</b>	<b>0,41</b>

## 5. Les ressources humaines

### 5.1. Evolution des effectifs sur le mandat (2020-2026)

Les postes permanents sont au nombre de 301 au 31 décembre 2024.

Tableau des Postes permanents	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Nombre de postes permanents	262	280	293	(316) / 296*	301
Nombre d'ETP <sup>(1)</sup>	220,63	231,8	241,23	(256,79) / 244,89	248,39

\*NB : 27 postes non utilisés ont été supprimés et 7 postes créés au conseil municipal du 14 décembre 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui donne un réel de 296 postes et 244,89 ETP

Agents payés par la commune	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024
Nombre total d'ETP <sup>(1)</sup> rémunérés	233,58	242,87	255,24	252,49	263,03

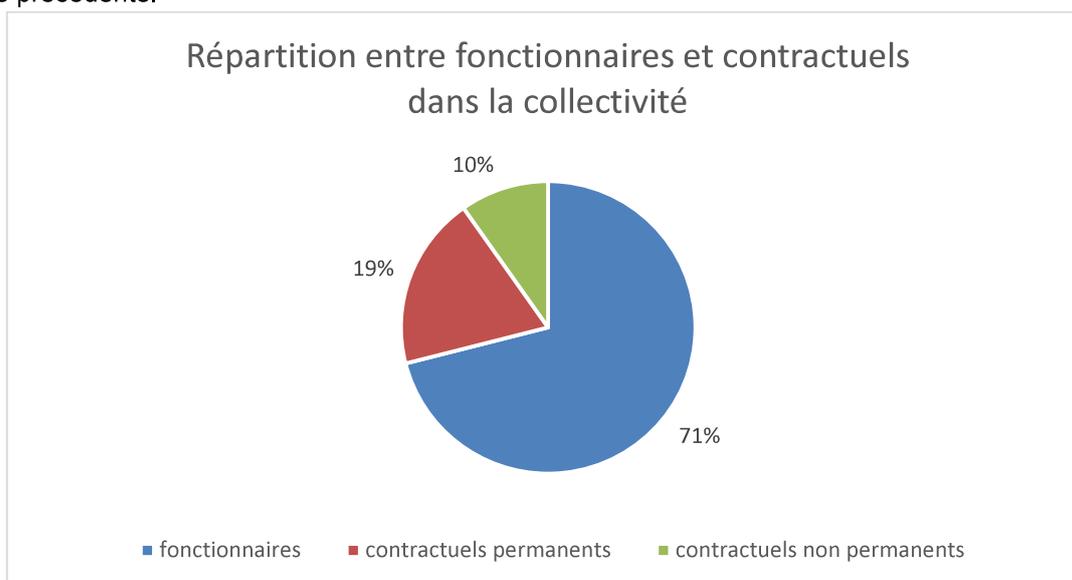
<sup>(1)</sup>: ETP : Equivalent temps plein

En fonction des besoins des services, plusieurs postes permanents ont été créés, supprimés, fusionnés ou divisés en 2024 par le conseil municipal, pour un résultat global de 5 postes supplémentaires correspondant à 3,5 ETP. Contrairement au 31/12/2023 où plusieurs postes étaient vacants, parmi les 301 postes au tableau des emplois au 31/12/2024, seuls 3 postes sont non pourvus : l'un sera pourvu le 01/01/2025, l'autre en attente de réorganisation et le dernier est à supprimer.

Le nombre d'agents en ETP (permanents et non permanents), payés par la commune au cours de l'année, a augmenté de manière plus conséquente par rapport à 2023 : +10,54 ETP.

### 5.2. Structure des effectifs au 31/12/2024 (titulaires et contractuels)

Les agents communaux sont majoritairement des agents titulaires représentant 71% des effectifs, comme l'année précédente.

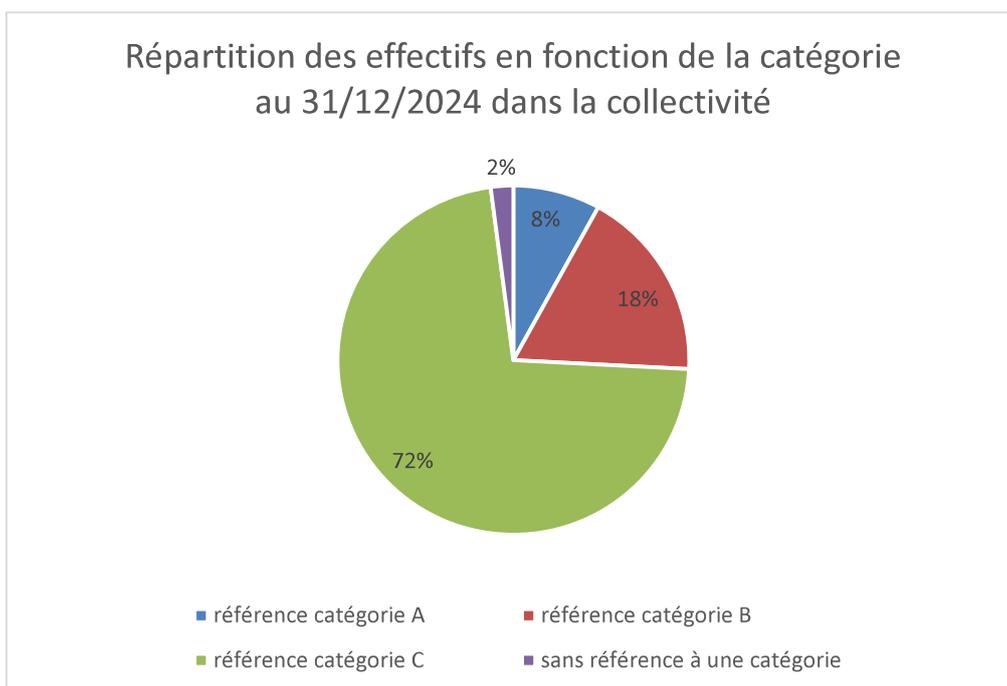


Dans la fonction publique territoriale, la part des fonctionnaires s'élevait à 74% fin 2022 (*dernières statistiques du 31/12/2022 – rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2024*).

Au 31 décembre 2024 :

- ↪ 19 % de contractuels permanents comprenant notamment des permanents en CDI ou des agents en attente de réussite à un concours,
- ↪ 10 % de contractuels temporaires liés à des remplaçants, des renforts temporaires, ou des apprentis.

Les agents communaux sont majoritairement des agents de catégorie C, comme dans le reste de la fonction publique territoriale. En 2022, dans la fonction publique territoriale (*dernières statistiques publiées en 2024*), les agents territoriaux (titulaires et contractuels) de catégorie A composaient 13% des effectifs, les agents de catégorie B : 15% et les agents de catégorie C : 72%.



*NB : les agents qui ne sont pas rémunérés en référence à une catégorie hiérarchique sont les apprentis et les agents payés à la vacation (médecin en multi accueil, intervenants en école de musique).*

### 5.3. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté entre 2023 et 2024 (912 984 €, soit 8,9%), de manière un peu plus importante que ce qui avait été initialement estimé :

	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024	Projection 2025
<b>Masse salariale (chapitre 12)</b>	8 554 042 €	8 881 819 €	9 974 931 €	10 289 016 €	11 202 000 €	11 541 000 €
<b>Augmentation en euros</b>		327 777 €	1 093 112 €	314 085 €	912 984 €	339 000 €
<b>Augmentation en %</b>		3,8%	12,3%	3,1%	8,9%	3 %

La répartition des dépenses de personnel les plus importantes du 01/01 au 31/12/2024 est la suivante :

	Titulaires	Contractuels	TOTAL 2024	%/ chap 012	TOTAL 2023
Traitement indiciaire	4 840 497 €	1 299 693 €	6140 190 €	54,9%	5 715 390 €
Régime indemnitaire	1 013 573 €	251 728 €	1 265 301 €	11,3%	1 062 123 €
Nouvelle bonification indiciaire	47 673 €		47 673 €		48 132 €
Supplément familial de traitement	83 806 €	26 157 €	109 963 €		99 894 €
Heures complémentaires rémunérées	68 430 €	22 214 €	90 644 €		87 982 €
Heures supplémentaires rémunérées	23 136 €	4 580 €	27 716 €		10 345 €
Contributions patronales	2 424 013 €	687 787 €	3 111 800 €	27,8%	2 861 004 €

Le **traitement de base indiciaire** est la rémunération versée en fonction de l'échelon auquel est rattaché l'agent et du point d'indice de la fonction publique.

Le **régime indemnitaire** comprend les primes mensuelles versées aux agents par délibération (majoritairement par le biais du RIFSEEP) et la prime annuelle.

La **nouvelle bonification indiciaire** est une indemnité, définie par décret, qui concerne certaines fonctions (encadrement, accueil, ...).

Le **supplément familial de traitement** est versé aux agents ayant des enfants à charge.

Les **heures complémentaires** sont les heures effectuées en plus du temps de travail jusqu'à hauteur d'un temps complet (ne concernent que les agents à temps non complet).

Les **heures supplémentaires** sont les heures effectuées en plus du temps de travail au-delà d'un temps complet.

D'autres éléments font également partie des dépenses de personnel : l'indemnisation des astreintes, les congés payés, diverses indemnités ... Les avantages en nature ne concernent, pour la commune, que la nourriture (personnel en restaurant scolaire). Ils sont soumis à cotisations.

La NBI, le supplément familial de traitement, les heures supplémentaires et complémentaires représentent chacun 1% (pour le supplément familial, qui est en légère hausse par rapport à 2023) ou moins (pour les heures en plus) des dépenses de personnel.

Le traitement indiciaire, le régime indemnitaire et les contributions patronales représentent environ 94% des dépenses de personnel. La part du régime indemnitaire a légèrement augmenté en 2024 (+1 point), la part du traitement indiciaire a légèrement diminué (-0,7 point) et les contributions patronales représentent la même proportion que l'année précédente.

En raison des avancements de carrière, de la modification des grilles indiciaires et des nouveaux postes, les traitements des contractuels et titulaires ont augmenté de 7,4% entre 2023 et 2024.

Le régime indemnitaire a augmenté de 19% (versement de la deuxième partie de la prime pouvoir d'achat et augmentation du régime indemnitaire) et les contributions patronales, liées aux autres augmentations, ont augmenté de 9%.

En dehors des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité, on retrouve au chapitre 12 : le remboursement de mises à disposition de personnel, la gratification de stagiaires, la rémunération des apprentis, des vacataires et des commissaires enquêteurs, l'action sociale en faveur du personnel, les dépenses liées à la médecine préventive, la participation de l'employeur à la protection sociale ...

## 5.4. Durée effective de travail

Comme les années précédentes, les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an et les agents à temps non complet au prorata de ce temps de travail :

- pour les agents à temps complet ayant des jours de RTT : ces derniers sont calculés chaque année en fonction du nombre de jours fériés, de congés et de nombre de week-end dans l'année. Cela permet de maintenir le temps de travail à 1607 heures travaillées annuelles.
- pour les agents à temps complet sans jour de RTT : chaque agent a un planning pour faire le temps de travail requis, et voit avec son responsable les modulations à faire pour atteindre les 1607 heures.
- pour les agents à temps non complet : chaque agent a également un planning avec le total des heures à travailler en fonction de son temps de travail.

## 5.5. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

En raison des dépenses effectuées en 2024 et considérant le contexte budgétaire incertain, il est prévu d'augmenter les dépenses de personnel de 3% en 2025. **La prévision sur le chapitre 012, dépenses de personnel serait de 11 541 000 €.**

A l'intérieur de cette enveloppe, il est prévu une hausse des contributions patronales, imposée au niveau national, et la participation de l'employeur à la prévoyance. Ces nouvelles dépenses pourraient atteindre environ 200 000 €.

**Une réflexion devra donc être menée sur les heures supplémentaires, complémentaires, les remplacements et les renforts, afin de ne pas dépasser le montant attribué à la masse salariale.**

## 5.6. La formation des élus

Comme le stipule l'article L2123-14 du Code Général des Collectivités Locales, les crédits alloués à la formation des élus doivent se situer sur une fourchette de 2% à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Un tableau annexé au Compte Financier Unique récapitulera les actions de formations de Beaupréau-en-Mauges financées par la commune et donnera lieu à un débat sur les orientations de formation.

Pour autant, le montant des actions de formation est connu pour 2024 et se situe à 6 244 €.

Il est donc proposé de retenir, comme les années précédentes, le montant de 20 000€ pour les actions de formation des élus en 2025 (un peu plus de 2% des indemnités susceptibles d'être allouées).

## 5.7. Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune et par exemple dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

L'état est annexé au présent Rapport des Orientations Budgétaires.



## VILLE DE BEAUPREAU EN MAUGES

Annexe 1 - ROB 2025

### Indemnités des élus - année 2024

Nom prénom	Fonction mandat 2020-2026	Indemnité annuelle brute	Frais de déplacements	Autre fonction de mandat	Indemnité annuelle	Montant indemnités cumulées+frais
AUBIN Franck	maire	54 149,28 €		Vice-président - Mauges Communauté	32 555,28 €	86 704,56 €
POHU Yves	maire délégué	12 578,16 €				12 578,16 €
CHAUVIRÉ Joseph	maire délégué	18 744,00 €				18 744,00 €
ONILLON Jean-Yves	maire délégué	18 744,00 €				18 744,00 €
SAUVESTRE Didier	maire délégué	18 744,00 €		Conseiller - Mauges Communauté	2 860,92 €	21 604,92 €
DUPAS Charlène	maire déléguée	21 210,36 €				21 210,36 €
LEBRUN Régis	maire délégué	21 210,36 €		Conseiller communautaire délégué - Mauges Communauté et Vice-Président du SMIB	14 136,84 €	35 347,20 €
COLINEAU Thérèse	maire déléguée	18 744,00 €		Conseillère - Mauges Communauté	2 860,92 €	21 604,92 €
MARY Bernadette	maire déléguée	18 744,00 €				18 744,00 €
OUVRARD Christine	maire déléguée	21 210,36 €				21 210,36 €
BRAUD Annick	maire déléguée	23 397,06 €		Vice-présidente - Mauges Communauté	17 264,16 €	40 661,22 €
CHÉNÉ Claude	adjoint BEM	15 365,16 €				15 365,16 €
COURPAT Philippe	adjoint BEM	15 365,16 €		Conseiller Mauges Communauté	2 860,92 €	18 226,08 €
DAVY Christian	adjoint BEM	15 365,16 €				15 365,16 €
LEROY Gilles	adjoint BEM	15 365,16 €		Vice président -Conseil Départemental	41 434,08 €	56 799,24 €
MARY Jean-Michel	adjoint BEM	15 365,16 €		Conseiller - Mauges Communauté	7 095,12 €	22 460,28 €
MERCERON Thierry	adjoint BEM	15 365,16 €				15 365,16 €
THOMAS Jérémy	adjoint BEM	15 365,16 €				15 365,16 €
AGRA Laëtitia	adjointe BEM	7 682,64 €				7 682,64 €
CHAUVIÈRE Régine	adjointe BEM	10 462,80 €				10 462,80 €
DENECHERE M.Ange	adjointe BEM	15 365,16 €		Conseillère - Mauges Communauté	2 860,92 €	18 226,08 €
FAUCHEUX Sonia	adjointe BEM	15 365,16 €		Conseillère - Mauges Communauté	2 860,92 €	18 226,08 €
GALLARD Martine	adjointe BEM	15 365,16 €				15 365,16 €
LEMESLE Martine	adjointe BEM	15 365,16 €				15 365,16 €
BLANCHARD Régis	adjoint délégué	7 398,96 €				7 398,96 €
DAVY Frédéric	adjoint délégué	7 398,96 €				7 398,96 €
COUVRAND Erlé	adjoint délégué	7 398,96 €				7 398,96 €
DEFOIS Benoist	adjoint délégué	7 398,96 €				7 398,96 €
DUPAS Olivier	adjoint délégué	7 398,96 €				7 398,96 €
JEANNETEAU Henri-Noël	adjoint délégué	7 398,96 €				7 398,96 €
LAURENDEAU Christian	adjoint délégué	8 138,88 €				8 138,88 €
MARTIN Luc	adjoint délégué	9 454,16 €				9 454,16 €
BREBION Martine	adjointe déléguée	7 398,96 €				7 398,96 €
JAROUSSEAU Brigitte	adjointe déléguée	7 398,96 €				7 398,96 €
JOSSE Elsa	adjointe déléguée	7 398,96 €				7 398,96 €
RETHORÉ Françoise	adjointe déléguée	7 398,96 €				7 398,96 €
ANGEBAULT Mathieu	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
BLANDIN Victor	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
BULTEL Kévin	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
FRADIN Laurent	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
GALLARD Christophe	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
LE TEIGNIER Thierry	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
LECUYER Didier	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
MERAND Jean-Charles	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
MOUY Olivier	conseiller municipal	1 307,16 €		Conseiller - Mauges Communauté	2 860,92 €	4 168,08 €
TERRIEN David	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
THOMAS Damien	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
VERON Tanguy	conseiller municipal	1 307,16 €				1 307,16 €
ANISIS Magalie	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
ANNONIER Christelle	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
ARROUET Christelle	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
BIDET Bernadette	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
BREBION Valérie	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
COSNEAU Céline	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
COURBET Bénédicte	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
BOUVIER Elodie	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
FEUILLÂTRE Françoise	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
LEBRUN Charlyne	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
LEON Claudie	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €

## VILLE DE BEAUPREAU EN MAUGES

Annexe 1 - ROB 2025

### Indemnités des élus - année 2024

Nom prénom	Fonction mandat 2020-2026	Indemnité annuelle brute	Frais de déplacements	Autre fonction de mandat	Indemnité annuelle	Montant indemnités cumulées+frais
PINEAU Sylvie	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
ROCHE Christine	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
SECHET Hélène	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
THIBAULT Claire	conseillère municipale	1 307,16 €				1 307,16 €
<b>TOTAL</b>		<b>561 513,74 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>129 651,00 €</b>	<b>691 164,74 €</b>

**VILLE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES**  
**AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS PERIODE 2025-2028**

DETAIL DES INVESTISSEMENTS	2025	2026	2027	2028
<b>ENVELOPPES GLOBALISEES</b>	<b>4 107 644,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>
PIN-RESTAURANT SCOLAIRE	1 600 000,00			
BEAUPREAU-MAISON DE L'ENFANCE	636 949,00			
VIL-VESTIAIRES ET REHABILITATION SALLE SALMON	253 220,00			
CHAPELLE-RUE NATIONALE	1 275 936,00	50 000,00		
ESPACES PUBLICS SITE DE LA LOGE	1 625 424,00	150 000,00		
BEM-PROJET MEDIATHEQUE ET ECOLE MUSIQUE	150 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00	5 850 000,00
<b>TOTAL PROJETS PLURIANNUELS AP/C</b>	<b>5 541 529,00</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>5 850 000,00</b>
BEA-MAISON ASSO RESTO LIBAULT		1 000 000,00		
GESTE - MCL SYSTEME SECURITE INCENDIE MCL	800 000,00			
MOULIN JOUSSELIN	200 000,00	3 100 000,00		
BEAUPREAU- EGLISE NOTRE DAME	0,00	1 100 000,00	800 000,00	
PISCINE AQUAMAUGES	675 000,00			
GR DE PAYS	5 000,00			
BEM-CITOYENNETE	55 000,00	30 000,00		
VILLEDIEU-ZAC BOIS CHATEAU	200 000,00	200 000,00	547 000,00	
GESTE-LA DECHAISSIERE	20 000,00			
JAL-LA ROSE DES VENTS	172 000,00	150 000,00	150 000,00	
<b>TOTAL PROJETS ENGAGES</b>	<b>2 127 000,00</b>	<b>5 580 000,00</b>	<b>1 497 000,00</b>	<b>0,00</b>
BEM-CENTRE DE SANTE		200 000,00		
AND-SALLE MULTI-FONCTION SITE ASSPA	140 000,00			
VIL - TERRAIN TENNIS	80 000,00			
VIL-REHABILITER ECOLE PRIMAIRE	300 000,00	600 000,00	1 470 000,00	
BEM-REVISION PLU		300 000,00		
GES-DEMOLITION MAISON GESTE	200 000,00			
BEAUPREAU - QUARTIER SAINT MARTIN			250 000,00	
BEAUPREAU-ACCES FUTUR COLLEGE PUBLIC	224 150,00	731 739,00		
BEAUPREAU-EQUIPEMENTS SPORTIFS FUTUR COLLEGE	0,00	900 000,00	750 000,00	
BEAUPREAU -RECALIBRAGE ROUTE DU VIGNEAU	10 000,00		165 000,00	
GESTE - PLACE MONSEIGNEUR DUPONT		70 000,00		
BEA-FINANCEMENT RESIDENCE AUTONOMIE		2 500 000,00	2 500 000,00	
JAL-DEMOLITION HOTEL VERT GALANT	495 000,00			
JAL-TRX MISES AUX NORMES CELLULE COMMERCIALE	40 000,00			
BEA-DEMOLITION STOCKAGE BOUES	60 000,00			
<b>TOTAL AUTRES PROJETS FIN DE MANDAT</b>	<b>1 549 150,00</b>	<b>5 301 739,00</b>	<b>5 135 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS</b>	<b>13 325 323,00</b>	<b>17 081 739,00</b>	<b>16 632 000,00</b>	<b>9 850 000,00</b>

FINANCEMENTS	2025	2026	2027	2028
EPARGNE DE GESTION DEGAGEE	4 023 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 332 533,00	1 708 174,00	1 663 200,00	985 000,00
FCTVA	2 196 680,00	2 815 925,00	2 741 786,00	1 623 773,00
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
PRODUITS DE CESSIONS	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
EMPRUNTS	3 500 000,00	5 000 000,00	5 500 000,00	
FONDS DE ROULEMENT	1 873 110,00	3 457 640,00	2 627 014,00	3 141 227,00
<b>TOTAL FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>13 325 323,00</b>	<b>17 081 739,00</b>	<b>16 632 000,00</b>	<b>9 850 000,00</b>